

**N°CC2010.2/19**

**OBJET :** **Affaires générales** - Désignation d'un conseiller communautaire à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux « Marne Confluence ».

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants ;

**VU** la circulaire du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence » et fixant sa composition ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un élu membre du Conseil Communautaire de Plaine Centrale pour siéger à la Commission Locale de l'Eau ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :** **DESIGNE** Madame Nicole CHARBONNIER comme représentant de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne pour siéger à la Commission Locale de l'Eau .

FAIT A ALFORT VILLE, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL DIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA